

BULLETIN de DÉCLARATION

AUTEUR - COMPOSITEUR - ÉDITEUR ŒUVRES VIDÉOGRAPHIQUES DE CRÉATION (A L'EXCLUSION DES VIDÉO-VARIÉTÉS)

Bulletin commun SACEM / SACD / SCAM (1)

Titre de l'œuvre et sous-titres éventuels

(1) Conformément aux accords sociaux SACEM/SACD/SCAM, le bulletin de déclaration des œuvres vidéographiques doit être :

— commun aux 3 sociétés d'auteurs

}	SACEM	(SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE)
	SACD	(SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES)
	SCAM	(SOCIÉTÉ CIVILE DES AUTEURS MULTIMEDIA)

— déposé à la SDRM pour son enregistrement.

BULLETIN de DÉCLARATION
ŒUVRES VIDÉOGRAPHIQUES DE CRÉATION
(A L'EXCLUSION DES VIDÉO-VARIÉTÉS)

Titre de l'œuvre et
sous-titre éventuel

(en majuscules)

I - DÉTAIL DES ŒUVRES DE CRÉATION

œuvres originales et
œuvres dérivées d'œuvres préexistantes (1)

Titres	Ayants droit	Durée dans l'œuvre	Répertoire SACEM - SACD SCAM
a) œuvres originales			
b) œuvres dérivées			

(1) La création d'œuvres dérivées d'œuvres préexistantes par adjonction d'images (adaptations par transposition à l'image) requiert l'autorisation des ayants droit desdites œuvres préexistantes. Les auteurs des œuvres dérivées ou leurs ayants droit doivent justifier auprès de la société avoir obtenu ladite autorisation.

II - RÉPARTITION CONVENUE ENTRE LES AYANTS DROIT DE LA CRÉATION

Noms et prénoms des ayants droit	Qualité (auteurs, compositeurs, etc.)	Répartition en % des droits d'exécution ou de représentation publique	Répartition en % des droits de reproduction mécanique

ML	N° D'ORDRE	VERSION	IR	Date F U	DATE RECTIF.

Durée totale de l'œuvre _____

Références de l'enregistrement { _____
